

SAC-890309

UNIVERSITÉ DE MONCTON

102^e réunion du

SÉNAT ACADEMIQUE

Le 9 mars 1989

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Fernand Arseneault
Anne-Marie Arseneault
Samuel Arseneault
Julian Barbalata
Lorraine Y. Bourque
Armand Caron
Mona Chamberlain
Julien Chiasson
Gregory D'Souza
Léandre Desjardins
Jeannette Doucet
Yvon Fontaine
Georges François
Christophe Jankowski
Jean Ladouceur
Caroline Lanteigne
Denis Laroche
Roland G. LeBel

PRÉSENTS

Léonard J. LeBlanc
Gary Long
Colette Martin
Serge Morin
Ronald Pettigrew
Marielle Préfontaine
Simone Rainville
Arsène Richard
Thomas Richard
Omer Robichaud
Rodolphe Savoie
Néré St-Amand
Francis Weil
Margarita Yuste
Paul-Émile Benoit, invité
Médard Collette, invité
Louis Malenfant, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Viateur Viel, invité
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Nathalie Chiasson, Gérald Boudreau, Albert Lévesque, Claude Loiseau, Marie-France Pelletier, Narendra Srivastava, Vance Toner et Émilien Vermette

ABSENTS: Normand Carrier et Annie Doucet

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-881109	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1 (7.1) Formation du Comité des programmes.....	5
7.2 (7.2) Formation du Comité de sélection des grades honorifiques	6
7.3 (7.3) Résolution 22: Formation d'un service d'aide pour le personnel et les étudiants(es).	6
7.4 (7.7) Librairie Acadienne: son rôle	7
7.5 (8) BA (majeure linguistique): liste des cours à abolir	8
7.6 (8.1) Résolution 27: sélection des cadres	8

7.7 (10) Résolution 28: doctorat en études françaises	8
7.8 (17) Résolutions 31 et 32: appréciation et évaluation des programmes existants	8
7.9 (11) Résolution 33: appréciation et évaluation des programmes existants	9
7.10 (12) Comité des programmes: suivi	9
7.11 (12.53) Résolution 44: DSS offert au CUS	9
8. LE SÉNAT: SON RÔLE, SES FONCTIONS	9
9. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES ET LEURS INCIDENCES SUR LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE	10
10. ANNÉE UNIVERSITAIRE	11
11. TRAME HORAIRE	12
12. CENTRE DE RECHERCHE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION	12
13. CENTRE DE RECHERCHE SUR LES ALIMENTS	13
14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-890224	15
15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-890224	15
16. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	16
16.1 Faculté des arts	16
16.11 Doctorat en études françaises	16
16.12 Préalables	18
16.2 Faculté des sciences de l'éducation	18
16.21 BEd (Technologie de l'industrie)	18
16.22 Cours abolis	19
16.23 BEd (Enseignement postsecondaire)	19
16.24 Baccalauréat en éducation physique et baccalauréat en loisir	20
16.25 Changement de titre	20
16.26 BEd (programme A) Nouveaux cours BA musique (éducation musicale)	21
16.3 Faculté des sciences et de génie	22
16.31 BSc (majeure et mineure mathématique)	22
16.4 Faculté des sciences sociales	23
16.41 Science politique	23
16.5 École de droit	23
16.6 Centre universitaire de Shippagan	23
16.61 Certificat en techniques de bureau Diplôme de techniques administratives	23
16.62 Baccalauréat en gestion des pêches Préalable au cours FR 2031	24
16.7 Centre universitaire Saint-Louis-Maillet	24
16.71 Autorisation d'offrir la 2e année des programmes BEd (élémentaire) et BEd (secondaire)	24
16.72 Sciences forestières	25
16.8 Règlements universitaires: modifications	25
16.9 Éducation permanente	25

16.10	Faculté des études supérieures et de la recherche	26
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION, GRADES HONORIFIQUES.....	26
18.	COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU RECTEUR: NOMINATIONS	26
19.	COMITÉ DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE: ÉLECTION DES PRÉSIDENTS ..	28
20.	RÉCEPTION DU DOCUMENT «EFFECTIFS ÉTUDIANTS, 88-9»	28
21.	AFFAIRES NOUVELLES	29
21.1	Comité consultatif de sélection du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	29
22.	PROCHAINE RÉUNION	29
20.	CLÔTURE	29
	ANNEXES	30
	ANNEXE A: Formation du Comité des programmes	31
	ANNEXE B: Modifications aux règlements universitaires	32
	ANNEXE C: Centre de recherche en sciences de l'éducation	34
	ANNEXE D: Centre de recherche sur les aliments	63
	ANNEXE E: Procès-verbal CCJ-890224	84
	ANNEXE F: Rapport du Comité des programmes	110

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Les personnes suivantes se sont excusées: Nathalie Chiasson, Gérald Boudreau, Albert Lévesque, Claude Loiseau, Marie-France Pelletier, Narendra Srivastava, Vance Toner et Émilien Vermette.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION M. le Secrétaire

donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Secrétaire, tout est conforme.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de Arsène Richard (1988 12 14), relative à une réunion conjointe du Sénat et du Conseil des gouverneurs. Cette lettre est référée à la rubrique 15 et lecture en sera faite à ce moment-là.

4.2 Lettre de Marie-France Pelletier, vice-présidente extérieure de l'AGECUSLM (1989 02 28), relative à quelques préoccupations des étudiants et étudiantes concernant la composition du calendrier universitaire. Lettre référée à la rubrique "Calendrier universitaire".

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Correction

La numérotation des rubriques de l'ordre du jour devrait se lire dans l'ordre suivant: après 19, 20, 21, 22 et 23.

RÉSOLUTION 01-SAC-890309

Il est proposé par Rodolphe Savoie et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant à la rubrique «Affaires nouvelles»: Comité consultatif de sélection du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-881109

RÉSOLUTION 02-SAC-890309

Il est proposé par Jean Ladouceur et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le procès-verbal SAC-881109 soit adopté avec la correction suivante: à la page 23, 2e ligne; il faut lire SAC-870820 au lieu de SAC-880920."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.1) Formation du Comité des programmes

(Voir l'annexe A)

Léonard J. LeBlanc explique. Une consultation a été faite et a donné comme résultat qu'on définisse un mécanisme pour arriver à nommer les membres pour la prochaine réunion du Sénat, soit le 1er juin 1989. Suite aux suggestions du Bureau de direction du Sénat, le mécanisme serait celui présenté à l'annexe A.

RÉSOLUTION 03-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Colette Martin

"Que les modalités de nomination des membres du Comité des programmes soient adoptées telles que présentées à l'annexe A."

AMENDEMENT

RÉSOLUTION 04-SAC-890309

Il est proposé par Samuel Arseneault et appuyé par Arsène Richard

"Que la phrase suivante soit enlevée du premier paragraphe: Le membre provenant d'une faculté ou école est vivement encouragé à présenter seulement le nom de personnes provenant de facultés ou écoles autres que celle à laquelle il est rattaché."

Vote Pour 14 Contre 13 ADOPTÉ.

AMENDEMENT

RÉSOLUTION 05-SAC-890309

Il est proposé par Georges François et appuyé par Julien Chiasson

"Que le paragraphe suivant soit ajouté: Tout membre de la communauté universitaire qui a la qualité requise a néanmoins le droit de présenter sa candidature."

Vote Pour 19 Contre 8 ADOPTÉ.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée

(Résolution 03)

Vote unanime ADOPTÉ

RÉSOLUTION 10-SAC-890309

Il est proposé par Yvon Fontaine et appuyé par Francis Weil

"Que la composition du Comité de sélection, grades honorifiques passe de 6 à 7 membres, soit l'ajout d'un sénateur ou d'une sénatrice."

Vote unanime ADOPTÉ.

PAUSE 10 h 35
REPRISE 10 h 45

RÉSOLUTION 11-SAC-890309 Mise

en candidature:

Anne-Marie Arseneault Proposeure: Simone Rainville

RÉSOLUTION 12-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Colette Martin

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent(e) de Anne-Marie Arseneault au Comité de sélection, grades honorifiques.

PROPOSITION 13-SAC-890309

Il est proposé par Julien Chiasson et appuyé par Samuel Arseneault

"Que l'on retire le droit de vote du Secrétaire général au Comité de sélection, grades honorifiques."

Vote Pour 9 Contre 17 REJETÉ.

7.4 (7.7) Librairie Acadienne: son rôle

Médard Collette explique qu'un Comité a été formé et était composé des membres suivants: Normand Dionne, Victor Ross, Anne-Marie Arseneault et Judith Boisjoli. Le Comité a fait son travail. Il y a eu deux rencontres publiques. Neuf personnes se sont présentées. On a tenu compte des sondages de l'ABPUM. On a fait des recommandations. Ces recommandations sont à l'étude et seront mises en application dès septembre. Les recommandations concernant les questions de budget sont faites au responsable de la Librairie Acadienne. En ce qui concerne la Librairie Acadienne de la Place Champlain, la recommandation est qu'on maintienne ce service.

RÉSOLUTION 15-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Armand Caron

"Que Marc Beaulieu, étudiant en sciences sociales; Benoit Ferron, professeur au CUS; Johanne Robichaud, étudiante en sciences et génie soient nommés au Comité d'étude de la formation générale."

Vote unanime ADOPTÉ.

La nomination d'un étudiant ou d'une étudiante de 2e cycle sera faite plus tard.

7.9 (11) Résolution 33: appréciation et évaluation des programmes existants

Cette rubrique revient plus loin à l'ordre du jour.

7.10 (12) Comité des programmes: suivi

Cette rubrique reviendra lors de l'étude du document du Comité des programmes.

7.11 (12.53) Résolution 44: DSS offert au CUS

Cette rubrique reviendra lors de l'étude du procès-verbal du Comité conjoint de la planification.

Monsieur le Président informe les membres qu'un diaporama sur le recrutement sera présenté au retour du déjeuner à 13 h 45.

8. LE SÉNAT: SON RÔLE, SES FONCTIONS

Monsieur le Président précise que c'est à la demande d'Arsène Richard (lettre du 19 septembre 1988) que cette rubrique a été inscrite à l'ordre du jour. Le Bureau de direction du Sénat se demande s'il ne serait pas approprié de se transformer en Comité plénier pour faire le tour de la question.

RÉSOLUTION 16-SAC-890309

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Néré St-Amand

"Que le Sénat se transforme en Comité plénier pour environ 30 minutes."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur Louis-Philippe Blanchard préside le Comité plénier. Il est 11 h 20.

Reprise de l'assemblée régulière à 12 h 30.

DÉJEUNER: 12 h 30
REPRISE: 13 h 45

Monsieur le Président rappelle qu'il a demandé aux responsables du Bureau de liaison de venir présenter le diaporama qui est projeté dans les écoles.

Andrée Lévesque, responsable du Bureau de liaison, informe les membres que les responsables du recrutement sont: Yolande Bordeleau au CUM, Léopold Lang au CUSLM et Roger Boulay au CUS. Elle fait un bref exposé des visites effectuées depuis septembre dernier.

Monsieur le Président félicite Andrée Lévesque et toute son équipe pour tout le travail accompli sous l'autorité du Registraire et du Secrétaire général.

Applaudissements.

En ce qui a trait au rôle du Sénat, Monsieur le Président précise que le Secrétaire a pris note des idées avancées. Le Bureau de direction du Sénat les digérera et reviendra avec des suggestions au Sénat.

Il dit aussi que, tout en suivant les règlements, le Président apportera plus de souplesse. Il réservera le droit de parole à ceux qui ne l'ont pas eu; il acceptera une 2e intervention, mais sans abuser; et une 3e fois avec l'assentiment des deux tiers de l'assemblée. "Est-ce que ça vous agrée de procéder avec cette approche?" Les membres sont d'accord.

RÉSOLUTION 17-SAC-890309

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Léonard J. LeBlanc

"Que le Bureau de direction du Sénat étudie le rapport du Comité plénier concernant le rôle du Sénat et propose à cette assemblée, lors de sa prochaine réunion, des modalités de fonctionnement qui permettront au Sénat de mieux réaliser ses objectifs."

Vote unanime ADOPTÉ.

Président: En ce qui concerne le vote électronique, on fera l'étude avec l'aide du Vice-recteur à l'administration.

9. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES ET LEURS INCIDENCES SUR LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE

(Voir l'annexe B)

Le VRER soutient que la raison d'être de cette proposition est "de régler le problème soulevé ce matin par Marie-France Pelletier". Il y a beaucoup de temps perdu et l'effet sur les cours est néfaste. Les étudiants s'inscrivent en même temps qu'ils suivent des cours. Il faut préciser des dates limites. Les

changements limiteraient ces activités d'ajustement de programme. Les modalités d'application seraient à déterminer. Il faudra définir davantage le terme "Université" au moment de la mise en application.

RÉSOLUTION 18-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julian Barbalata

"Que les nouveaux règlements 4.1.1, 4.3, 4.5 et 5.3 soient adoptés avec les modifications suivantes: 50\$ au lieu de 75\$ aux règlements 4.3 et 4.5."

Au règlement 5.3 mettre Aucune personne au lieu de «Toute personne»

À la page 2, 3e paragraphe, que veut dire «à l'avance»? VRER: Avant l'inscription.

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 19-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Néré St-Amand

"Que les deux premiers jours de la session d'hiver de l'année universitaire 1989-90 et des années universitaires subséquentes soient des journées d'inscription."

"Que la note explicative à la «date limite» au début de chaque session d'automne et d'hiver soit amendée comme suit: enlever du texte les mots «changement de programme, de faculté ou d'école»."

Vote unanime ADOPTÉ.

10. ANNÉE UNIVERSITAIRE

Le VRER explique que la moyenne cumulative est calculée selon l'année universitaire alors que la moyenne pondérée est calculée à la fin du mois d'avril.

Nous avons reçu cette suggestion, nous avons fait des consultations auprès des doyens, directeurs et d'autres personnes. Cela ne présente aucun problème selon le Registraire.

Une difficulté s'est présentée depuis la publication du présent document; l'année universitaire est définie dans d'autres documents de l'Université. Par exemple, dans les conventions collectives. On demandera donc une adoption de principe et le report de la mise en vigueur à septembre 1990.

RÉSOLUTION 20-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Colette Martin

"Que le Sénat se prononce en faveur de la création du Centre de recherche et de développement en éducation décrit dans le document ci-joint;

Que, dans le cadre de sa mission déclarée (présentée aux pages 3 et 4 du document ci-joint), le Centre ait comme objectifs premiers la recherche et le développement c'est-à-dire l'avancement, le développement et l'évolution des connaissances en éducation d'une part et la formation continue en recherche et développement d'autre part;

Que les structures administratives du CRDE soient conformes aux directives approuvées à ce sujet par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs de l'Université dans le document intitulé «Politique relative à l'établissement et au fonctionnement des centres et instituts de recherche» (SAC-811112)."

Dans le 2e «Attendu que», quelle sorte d'engagement avons-nous du ministère de l'Éducation?

VRER: Le dernier engagement qu'on a eu était verbal.

Il faut accepter à l'Université un pluralisme pour les chercheurs. Si un groupe de recherche existe dans un secteur donné et qu'il veut une structure plus large, on ne peut les empêcher. Au niveau des gros montants, le Ministère aime bien faire affaire avec un centre. Il faut donner le bénéfice du doute à ce nouveau centre. La FESR a appuyé la création de ce centre.

Vote unanime ADOPTÉ.

PAUSE: 15 h 50

REPRISE: 16 h 5

13. CENTRE DE RECHERCHE SUR LES ALIMENTS

(Voir l'annexe D)

Le VRER explique. Ce Centre ne peut plus fonctionner sous l'Institut surtout parce que la recherche en alimentation est plus éloignée que ce qu'on connaît sous le développement régional.

RÉSOLUTION 22-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Colette Martin

Étant donné qu'il existe une assurance raisonnable de subventions suffisantes, stables et régulières pour le Centre de recherche sur les alimentations (CRA) de sources extérieures telles l'Agence de promotion du Canada Atlantique (APECA), le Conseil national de recherche du Canada (CNRC), le ministère des Pêches et Océans et plusieurs sociétés du secteur privé (voir dernier paragraphe de la page 4 du document ci-joint);

Attendu que le CRA rencontre les autres critères établis par le Sénat et le Conseil des gouverneurs pour la création d'un centre de recherche, soit:

- a) Le caractère pluridisciplinaire de la recherche envisagée;
- b) La nécessité d'identifier la mission et l'orientation de la recherche aux yeux des organismes de l'extérieur qui subventionnent la recherche;
- c) La disponibilité des ressources humaines et matérielles suffisantes et le niveau valable d'activités de recherche;
- d) La pertinence de la recherche envisagée; et

Étant donné qu'il n'est plus possible pour le CRA de continuer comme Centre de recherche de l'Institut canadien de recherche en développement régional (ICRDR).

"Que le Sénat académique accepte que le Centre de recherche sur les aliments, actuellement sous la responsabilité de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional, devienne officiellement le Centre de recherche sur les aliments de l'Université de Moncton;

Que ce Centre de recherche sur les aliments soit sous l'autorité immédiate de l'École de nutrition et d'études familiales;

Que le Centre ait comme objectifs premiers la recherche, le développement et l'évolution des connaissances en alimentation d'une part et la formation continue en recherche et développement d'autre part; et

Que les structures administratives du CRA soient calquées sur les directives du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs stipulées dans le document intitulé «Politique relative à l'établissement et au fonctionnement des centres et instituts de recherche» (SAC-811112)."

Selon la Directrice de l'ENEF, l'École supporte beaucoup le Centre de recherche sur les aliments. Il a apporté un rayonnement à l'ENEF. Le Centre de recherche a été invité à faire partie d'un réseau de centres d'excellence du Canada.

Selon le DSP, le CUS a été déçu. Nous n'avons rien contre, mais étant donné que c'est basé sur le traitement des produits marins, que c'est relié à la pêche, on aurait peut-être aimé avoir une petite place.

Il y a un groupe de chercheurs qui existe et qui représente une base suffisante pour la création d'un centre de recherche. Ce sont des employés principalement de l'ENEF. On ne peut déplacer les gens, ni l'ENEF. Quant à la question à savoir s'il y a des choses prévues pour le Nord-Est, on s'attend que oui, mais on ne peut pas donner plus de précision. Il y aura une collaboration avec les compagnies et le secteur privé.

Mon intervention n'était pas dans le but de déplacer le Centre de recherche. Nous avons aussi le souci d'accentuer le service pour aller plus loin.

Vote Pour 28 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

Armand Caron demande que son abstention soit inscrite.

14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-890224

(Voir l'annexe E)

RÉSOLUTION 23-SAC-890309

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Fernand Arsenault "Que le procès-verbal CCJ-890224 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-890224

Le VRER commente.

À la rubrique 4.1, résolution 02-CCJ-890224, le projet de la 2e année du DSS au Centre universitaire de Shippagan est actuellement en suspens.

La résolution 03-CCJ-890224, à l'annexe B, il y a les nouvelles prévisions budgétaires. La considération est reportée à l'étude du document du Comité des programmes.

À la rubrique 5.2, BEd (technologie de l'industrie), les questions budgétaires ont été réglées. L'étude se fera en même temps que le document du Comité des programmes.

À la rubrique 5.3, 2e année des programmes de BEd (élémentaire) et BEd (secondaire) au CUSLM, il y a un point 2.5 qui ne paraît pas, mais qui est dans le rapport du Comité des programmes. L'étude se fera en même temps que le document du Comité des programmes.

À la rubrique 6, réévaluation des programmes: La version 7 a été déposée au Comité conjoint de la planification; ce sera la version qui sera utilisée pour faire l'évaluation des programmes du 1er cycle.

À la rubrique 2.1 concernant la lettre d'Arsène Richard, c'est une recommandation qui a été bien reçue. Le Comité conjoint a demandé que cette question soit portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La réévaluation des programmes, ça va coûter combien?

VRER: Le travail sera fait par un évaluateur externe dont le salaire variera entre 0\$ et 2 000\$.

Il y a environ 60 programmes qui seront évalués?

VRER: Il s'agit d'une priorité. Il y a des choses qu'on peut faire pour minimiser les dépenses.

Comment, dans ce dossier, va-t-on évaluer les programmes existants du 2e cycle?

Au Comité conjoint, il ne s'agissait que des programmes du 1er cycle.

VRER: Il y a des choses qui sont déjà entamées, il y aura des changements au calendrier.

Pour les professeurs(es) impliqués dans un programme interdisciplinaire, comment doivent-ils procéder pour faire une proposition?

Une résolution a été étudiée par deux différents comités et n'a pas encore été retenue par le Sénat.

16. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir l'annexe F)

Léonard J. LeBlanc explique.

16.1 Faculté des arts

16.11 Doctorat en études françaises

RÉSOLUTION 24-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le Sénat adopte le programme de doctorat en études françaises, soit le premier à l'Université de Moncton."

Doyen: La FESR est intéressée à voir un programme de 3e cycle à l'Université de Moncton. Le format n'est pas celui que nous avons retenu. Le département a opté pour un doctorat indépendant; nous étions contre. Compte tenu de l'équipe, de l'encadrement, comment peut-on arriver à un tel projet avec l'ajout d'un seul professeur? Il faudrait au moins deux professeurs. Je souhaite que les prévisions budgétaires soit révisées à la hausse. Il serait plus prudent de faire quelques modifications pour faciliter la réalisation de ce doctorat.

Doyen: La Faculté des arts est très fière et reconnaissante de pouvoir relever ce défi. Cela vient couronner plus d'un siècle de travail. En ce qui concerne les professeurs, la FESR voit une certaine faiblesse chez le corps professoral. L'équipe a des points forts, on est en train d'aller chercher des subventions, on est en train de s'améliorer. Ce projet de doctorat, on est capable de le piloter avec ce qui est présenté maintenant. Nous sommes allés chercher du Bureau du Québec 70 000\$ pour la bibliothèque; ils sont d'excellents collaborateurs. Le 1er et le 2e cycle seront enrichis par la présence du doctorat. Nous avons des projets pour lancer la recherche. On va pousser la recherche dans les études acadiennes.

Concernant l'objectif de qualité, le fait de ne pas prévoir de ressources humaines, est-ce que cela ne va pas créer des problèmes à long terme?

Arsenault: C'est un projet de qualité et d'excellence. Il y a des gens d'expérience qui sont là, qui ont des doctorats. Le Département d'études françaises juge que c'est ce dont ils ont besoin.

Selon le rapport de la FESR, le Département d'études françaises se place dans un domaine faible. Quels étaient les facteurs à utiliser dans l'établissement d'un programme de 3e cycle? J'aurais apprécié recevoir des publications arbitrées afin de porter un jugement sur la question qui est posée.

Vous comptiez utiliser les gens en histoire. Comment envisagez-vous une collaboration avec l'Éducation?

Arsenault: C'est plus dans le domaine du possible.

C'est le premier programme de doctorat à l'Université de Moncton. Il y a absence de projets de subvention par le CRSH. La productivité en recherche est faible. Il est aberrant qu'on ait un département qui s'est dit surchargé et que le seul besoin pour un programme de doctorat soit un professeur. On part du mauvais pied.

VRER: Je ne voudrais pas voir ce projet tomber. J'ai le curriculum vitae des professeurs du Département et j'ai les publications. Je ne voudrais pas laisser l'impression que ce programme a été étudié à la légère au Comité des programmes. Nous avons posé des questions. Nous avons fouillé. Ce qui est proposé par la FESR, on peut le retrouver dans d'autres universités de même que le projet de la Faculté des arts. Je siége sur le Comité conjoint des universités des provinces de l'Atlantique et j'en ai vu des projets. Celui-ci se compare bien. On est convaincu qu'on va avoir la qualité.

Concernant la question de professeurs, il faut donner la chance au monde pour réussir. Il faut un professeur de calibre pour attirer les étudiants. Une personne comme Antonine Maillet au Département d'études françaises aiderait. Un personnage de haut calibre aiderait.

Arsenault: Nous avons rencontrés plusieurs spécialistes dont William McKay et ils sont prêts à collaborer. Ils ne sont pas prêts à venir passer un an à Moncton, mais ils peuvent venir régulièrement. On a passé par toutes les étapes. Les objections ont été étudiées. La FESR sera notre principale alliée de même que le Sénat. Madame Antonine Maillet a déjà été engagée pour passer du temps avec nous.

Il faudrait s'assurer, suite aux commentaires, qu'on obtienne une réaction du Département d'études françaises, disons dans un an.

Président: Il faut faire partir le doctorat et avoir les commentaires dans un an. On verra si les inquiétudes de ressources sont réelles. S'il faut corriger, on corrigera.

AMENDEMENT

PROPOSITION 25-SAC-890309

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Julien Chiasson

"Qu'avant le dépôt du projet de doctorat à la CESPM la concentration thématique des doctorats soit définie;

Que les prévisions budgétaires 1989-94 prévoient l'addition d'un poste professoral à temps plein."

Vote

Pour 3

Contre 29

REJETÉ.

AMENDEMENT

RÉSOLUTION 28-SAC-890309

Il est proposé par Georges François et appuyé par Francis Weil

"Que la liste des objectifs soit modifiée pour indiquer expressément le type d'activités auxquelles le programme donne accès; et que soit élaguée les objectifs généraux de formation qui ne sont pas spécifiques au programme."

Vote unanime ADOPTÉ.

Je trouve le programme beaucoup plus technique que professionnel. J'aurais aimé voir plus d'habilités de réflexion. Je suis gêné par le nombre de crédits; 148 crédits c'est beaucoup.

Doyen: Les stages sont compris. Si on enlevait les stages, ce serait 126 crédits. C'est le problème qu'on a en formation professionnelle.

On n'a jamais défini ce qui était universitaire. Ce programme répond à un besoin de notre clientèle francophone. Il y a une deuxième concentration qui est en mathématique, physique ou informatique.

Correction à la page 50: au lieu de "L'étudiant ou l'étudiante est fortement recommandé de suivre..." on devrait lire «On recommande fortement à l'étudiant ou l'étudiante de suivre...»

Vote Pour 31 Contre 1 ADOPTÉ.

16.22 Cours abolis

RÉSOLUTION 29-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Omer Robichaud

"Que la liste des cours abolis soit adoptée."

Vote unanime ADOPTÉ.

16.23 BEd (Enseignement postsecondaire)

Léonard J. LeBlanc explique que les modifications permettent d'offrir un service aux enseignants des collèges communautaires. Il y a eu discussion avec l'Éducation permanente, la Faculté et les responsables des collèges communautaires.

RÉSOLUTION 30-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Omer Robichaud

"Que les modifications au programme BEd (Enseignement postsecondaire) soient adoptées de même que la liste des nouveaux cours destinés à l'Éducation permanente.

Que le programme s'offre exceptionnellement à temps complet."

Il faudrait apporter une correction à la page 59; le cours ED 3631 a été aboli et est rebaptisé ED 4641.

VRER: On pourra l'offrir dans les trois centres. Comme il s'agit d'un programme de l'Éducation permanente, il faudra le nombre de personnes.

Le programme est à temps partiel. Si un groupe d'enseignants veut le suivre à temps complet, il pourra le faire. Concernant l'autofinancement, le Ministère veut absolument qu'on puisse offrir ce service aux enseignants. Si nous n'avons pas le nombre, il s'engage à couvrir le déficit pour favoriser l'enseignant.

Je suggère qu'on ajoute que le «programme s'offre exceptionnellement à temps complet», si le proposeur et le secondeur sont d'accord.

VRER: J'accepte cette modification.

Vote unanime ADOPTÉ.

16.24 Baccalauréat en éducation physique et
baccalauréat en loisir

RÉSOLUTION 31-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Omer Robichaud

"Que les modifications au baccalauréat en éducation physique et au baccalauréat en loisir soient adoptées."

À la page 63, le cours EP 1825 s'offre aux étudiantes seulement, pourquoi?

J'ai déjà posé cette question et on m'a répondu que c'est parce que l'Université excellait dans ce sport. Cela devrait être enlevé. C'est une discrimination.

VRER: On pourrait référer cette question à l'École afin qu'elle nous fournisse des explications pour la prochaine réunion.

Vote unanime ADOPTÉ.

16.25 Changement de titre

RÉSOLUTION 32-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Omer Robichaud

"Que LO 3551 (Théorie du camping) devienne LO 3561 (Les fondements du plein air)."

Vote Pour 31 Contre 1 ADOPTÉ.

16.26 BEd (programme A)
Nouveaux cours
BA musique (éducation musicale)

RÉSOLUTION 33-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Omer Robichaud

"Que les modifications aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en éducation (programme A) soient adoptées;

Que les nouveaux cours ED 3000, ED 4780 et ED 4783, destinés à l'Éducation permanente, soient créés;

Que les nouveaux cours ED 3812, ED 3813, ED 3823 et ED 4823, qui sont tous des stages, soient créés et que les cours ED 4131 et ED 4132, également des stages, soient abolis."

Il y aurait une correction à apporter au titre du cours ED 4783; le titre devrait se lire Réadaptation en déficience visuelle au lieu de «L'intervention en déficience visuelle».

Le cours ED 4410 est préalable au cours de statistique descriptive. Il faut laisser savoir à l'étudiant qu'il aura à suivre ce cours.

AMENDEMENT

RÉSOLUTION 34-SAC-890309

Il est proposé par Georges François et appuyé par Francis Weil

"Que l'on enlève la phrase «Pour ceux et celles qui ne possèdent pas de formation pédagogique»."

Vote unanime ADOPTÉ.

AMENDEMENT

PROPOSITION 35-SAC-890309

Il est proposé par Francis Weil et appuyé par Serge Morin

"Que l'on enlève la condition d'admission «Avoir maintenu une moyenne cumulative minimale de 2.5»."

Vote Pour 3 Contre 29 REJETÉ.

AMENDEMENT

PROPOSITION 36-SAC-890309

Il est proposé par Thomas Richard et appuyé par Georges François

"Qu'on enlève «L'étudiant ou l'étudiante, qui au cours de ses études a repris le FR 1886 plus de deux fois avant d'obtenir la note B, devra avant d'être admis au programme se soumettre

à une nouvelle épreuve de français équivalente à celle donnée à la fin du cours FR 1886 et démontrer qu'il ou elle a maintenu ses acquis (le B) en français»."

«La Faculté se réserve le droit de refuser un étudiant ou une étudiante qui n'a pas atteint le niveau de français exigé pour entreprendre ce programme».

Le proposeur et le secondeur acceptent de retirer l'amendement si la phrase précédente est ajoutée.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée

"Que les modifications aux conditions d'admission du programme de baccalauréat en éducation (programme A) soient adoptées;

Que les nouveaux cours ED 3000, ED 4780 et ED 4783, destinés à l'Éducation permanente, soient créés;

Que les nouveaux cours ED 3812, ED 3813, ED 3823 et ED 4823, qui sont tous des stages, soient créés et que les cours ED 4131 et ED 4132, également des stages, soient abolis."

"Que l'on enlève la phrase «Pour ceux et celles qui ne possèdent pas de formation pédagogique»."

"La Faculté se réserve le droit de refuser un étudiant ou une étudiante qui n'a pas atteint le niveau de français exigé pour entreprendre ce programme". (Cette phrase remplace: «L'étudiant ou l'étudiante qui au cours de ses études a repris le FR 1886 plus de deux fois... et démontrer qu'il ou elle a maintenu ses acquis (le B) en français»).

Vote unanime ADOPTÉ.

16.3 Faculté des sciences et de génie

16.31 BSc (majeure et mineure mathématique)

RÉSOLUTION 37-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julien Chiasson

"Que les modifications au programme de BSc (majeure et mineure mathématique) soient adoptées;

Que la liste des cours modifiés soit adoptée;

Que la liste des nouveaux cours et des cours abolis soit adoptée."

À la page 91, au cours MA 1113, il faudrait ajouter au préalable: ou l'équivalent.

VRER: Oui.

Vote unanime ADOPTÉ.

16.4 Faculté des sciences sociales 16.41

Science politique

RÉSOLUTION 38-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Léandre Desjardins

"Que les cours SP 2363 et SP 3233 soient créés et que les cours SP 4415 et SP 4320 soient abolis;

Que le cours SL 3000 soit créé;

Que la note suivante soit ajoutée aux conditions d'admission des programmes de 1er cycle de la Faculté des sciences sociales: «La Faculté se réserve le droit de ne pas admettre le candidat ou la candidate dont la moyenne, dans l'ensemble des matières indiquées ici, est inférieure à 60%»;

Que le cours PS 4400 (Travaux pratiques) devienne PS 4400 (Mémoire);

Que le libellé des programmes de spécialisation et de majeure en science politique se lise de la façon suivante: «Sciences sociales et sciences humaines (liste A): 2 cours»."

La condition d'admission entrerait en vigueur quand?

VRER: En juillet 1989.

On accepte d'enlever le mot philosophie et la phrase se lira comme suit: «Le cours est enseigné selon les objectifs du ministère de l'Éducation...».

Vote unanime ADOPTÉ

16.5 École de droit

RÉSOLUTION 39-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Yvon Fontaine

"Que les modifications aux programmes de baccalauréat en droit (pour étudiante ou étudiant régulier), de baccalauréat en droit (pour détenteur ou détentrice de la licence en droit civil), de maîtrise en administration publique - baccalauréat en droit (programme combiné LLB-MAP) soient adoptées."

Vote unanime ADOPTÉ.

16.6 Centre universitaire de Shippagan

16.61 Certificat en techniques de bureau Diplôme de techniques administratives

RÉSOLUTION 40-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Caroline Lanteigne

"Que les modifications au Certificat en techniques de bureau et au Diplôme de techniques administratives soient adoptées."

Correction à la page 118, il faut lire L'étudiant n'ayant pas MA 122 ou l'équivalent doit... au lieu de L'étudiant n'ayant pas MA 122 doit...

Vote unanime ADOPTÉ.

16.62 Baccalauréat en gestion des pêches
Préalable au cours FR 2031

RÉSOLUTION 41-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Armand Caron

"Que les modifications au baccalauréat en gestion des pêches soient adoptées;

Que le cours FR 2031 ait dorénavant comme préalable FR 1885." Vote

unanime ADOPTÉ.

16.7 Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

16.71 Autorisation d'offrir la 2e année des programmes BEd
(élémentaire) et BEd (secondaire)

RÉSOLUTION 42-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que le Sénat autorise le CUSLM à offrir la 2e année desdits programmes aux conditions spécifiées dans la lettre du doyen Omer Robichaud (1989 01 23)."

1. Les cours additionnels suivants seront offerts au CUSLM comme cours réguliers: ED 1310, ED 1330, ED 2130 (géré de la même façon que ED 1133), ED 2141, ED 2150, ED 2160 et ED 3160.
2. Des ressources additionnelles devront être acquises au CUSLM:
 - 2.1 la bibliothèque - revues et livres pertinents aux nouveaux cours offerts;
 - 2.2 matériel pédagogique - matériel didactique pertinent aux nouveaux cours proposés;
 - 2.3 documentation du ministère de l'Éducation rattachée aux programmes d'étude concernés;
 - 2.4 un poste additionnel en éducation;
 - 2.5 les ressources humaines additionnelles devront être pertinentes aux nouveaux cours proposés.
3. Une rencontre par semestre aura lieu entre l'équipe d'éducation du CUSLM et la Faculté afin d'assurer une planification commune des cours et assurer un meilleur transfert des étudiants et étudiantes entre les deux centres. De plus, toute autre question pertinente pourra être abordée lors de ces rencontres.

4. Une copie du dossier des étudiants et étudiantes inscrits en éducation au CUSLM devra être envoyée au bureau du doyen, incluant le dossier du secondaire, la fiche d'inscription et les bulletins à la fin de chaque semestre.
5. Cette demande doit aussi être acceptée par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (MENB) pour fin de certification.

Vote unanime ADOPTÉ.

16.72 Sciences forestières

RÉSOLUTION 43-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julian Barbalata

"Que les cours FO 4383, FO 5703 et FO 5713 soient créés et que les cours FO 4913, FO 5147, FO 5923 et FO 5982 soient abolis."

Vote unanime ADOPTÉ.

16.8 Règlements universitaires: modifications

RÉSOLUTION 44-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Gary Long

"Que les modifications aux règlements universitaires 6.1.1, 6.1.3 et 2.7.1 soient adoptées."

La rédaction du règlement 6.1.3 est à corriger. La phrase qui commence par «Nonobstant» devrait être à la fin.

Au règlement 6.1.1 ajouter: L'étudiant ou l'étudiante est... Au lieu de «Nonobstant», dire De plus.

Vote unanime ADOPTÉ.

16.9 Éducation permanente

RÉSOLUTION 45-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le programme de maîtrise en administration publique soit offert à temps partiel par l'entremise des constituantes de l'Université de Moncton, pour les régions francophones de la Province et dans la région de Fredericton."

Le programme est assez spécialisé; a-t-on les personnes ressources pour l'offrir?

La subvention permet d'engager des professeurs contractuels pour les prochains trois ans. Il y a un budget de volumes de prévu.

Des spécialistes pour enseigner hors campus n'existent pas. Ce sera l'équipe actuelle, plus de nouveaux professeurs. La qualité sera la même.

Vote unanime ADOPTÉ.

16.10 Faculté des études supérieures et de la recherche

RÉSOLUTION 46-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Christophe Jankowski
"Que les modifications au programme de MAP soient adoptées." Vote unanime
ADOPTÉ.

17. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION, GRADES HONORIFIQUES

Monsieur le Président présente le rapport du Comité de sélection, grades honorifiques.

CUSLM	DOCTORAT D'HONNEUR
*Bertin Nadeau	Finance
CUS	DOCTORAT D'HONNEUR
Basile Roussel	Administration des affaires
CUM	DOCTORAT D'HONNEUR
Soeur Rita Barrieau	Service social
Anne Hébert	Lettres
Hubert Reeves	Sciences
*Jim Irving	Administration des affaires

*Candidatures déjà approuvées par le Sénat.

RÉSOLUTION 47-SAC-890309

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Fernand Arsenault
"Que le rapport du Comité de sélection, grades honorifiques soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

18. COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU RECTEUR: NOMINATIONS

Monsieur Blanchard se retire.

Gary Long propose que Léonard J. LeBlanc agisse comme président.

VRER: Tout d'abord je voudrais vérifier si j'ai l'assentiment des membres pour assumer la présidence.

Tous sont d'accord.

Le vote est pris pour l'élection d'un homme au Comité.

Scrutateurs: Paul-Émile Benoit Marie-
Paule Martin Viateur
Viel

Suite au résultat du scrutin, Monsieur le Président proclame l'élection de Yvon Fontaine au Comité consultatif de sélection du recteur.

Retour de Monsieur Blanchard qui reprend la présidence de l'assemblée.

19. COMITÉ DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE: ÉLECTION DES PRÉSIDENTS

RÉSOLUTION 51-SAC-890309

Il est proposé par Armand Caron

"Au CUS, que le mandat de présidente du Comité de la politique linguistique de Marielle Cormier-Boudreau soit prolongé jusqu'au 30 juin 1989."

Il est proposé par Ronald Pettigrew

"Au CUSLM, que Robert Laflamme soit nommé président du Comité de la politique linguistique pour un mandat allant jusqu'au 30 juin 1991."

Il est proposé par Néré St-Amand

"Au CUM, que Arthur Girouard soit nommé président du Comité de la politique linguistique pour un mandat allant jusqu'au 30 juin 1991."

On demande aux présidents de faire rapport à la réunion du Sénat du mois d'août.

Vote unanime ADOPTÉ.

20. RÉCEPTION DU DOCUMENT «EFFECTIFS ÉTUDIANTS, 88-9»

RÉSOLUTION 52-SAC-890309

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Julian Barbalata
"Que le document «Effectifs étudiants, 88-9» soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 Comité consultatif de sélection du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

On peut reporter cette rubrique à la prochaine réunion. Il est dommage qu'on ne porte pas plus d'attention à la nomination de ces postes.

Président: C'est au Recteur de voir à la mise sur pied desdits comités. Cela devrait se faire normalement cet été. On reviendra à la séance du mois de juin. Les Comités seront sur pied dès le mois de septembre.

22. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 1er juin 1989 à 9 h.

20. CLÔTURE

RÉSOLUTION 53-SAC-890309

Il est proposé par Fernand Arsenault

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 0 h 10.

Contresigné le _____

Louis-Philippe Blanchard,
Président

Gilles Long, secrétaire